

2123 - Zones d'activités

**Zone d'aménagement concerté (ZAC)
multi-sites de GUNDERSHOFFEN - Avance
remboursable sans intérêts à la Communauté de
Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains**

Rapport n° CP/2014/528

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une avance remboursable sans intérêts à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains au titre du coût des acquisitions et de l'aménagement des terrains nécessaires à la création de la ZAC multi-sites de GUNDERSHOFFEN.

La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains, par délibération de son Conseil de Communauté en date du 25 octobre 2010, a approuvé la création de la ZAC multi-sites d'activités économiques de GUNDERSHOFFEN. S'étendant sur une surface globale d'environ 15 ha, cette zone d'activités intercommunale sera implantée dans la commune sur deux sites distincts : le site du « Dreieck » au Nord-Ouest, avec 12 lots cessibles, et le site du « Hardtgaerten » en sa limite Sud, avec 5 lots cessibles. Le projet de réalisation de la ZAC multi-sites d'activités économiques s'intègre dans une politique globale de développement territorial.

Inscrit au Contrat de Territoire, le projet de cette ZAC multi-sites doit permettre l'accroissement nécessaire de l'offre foncière sur le secteur et l'intégration des futurs bâtiments dans le paysage. La Communauté de Communes a en effet signé avec le Conseil Général du Bas-Rhin la Charte de Développement Durable qui met l'accent précisément sur une démarche favorisant un aménagement raisonné de la zone et des constructions. Une étude environnementale spécifique a ainsi été menée pour assurer la prise en compte du développement durable. Le coût HT du projet est estimé comme suit :

Travaux Zone d'Activités « Dreieck »	1 754 821 €
Travaux Zone d'Activités « Hardtgaerten »	411 044 €
Acquisitions foncières	592 766 €
Diagnostic archéologique	79 713 €
TOTAL HT	2 838 344 €

soit pour 1 504 ares : 1 887 € l'are (le plafond fixé à 2 000 € l'are n'est pas atteint)

L'avance remboursable sans intérêts que pourrait accorder le Conseil Général du Bas-Rhin représenterait 50% du coût HT des acquisitions et de l'aménagement, à savoir :

2 838 344 € x 50 % = 1 419 172 €.

L'aide départementale ferait l'objet de deux versements dans le cadre d'une AP/CP ventilée sur deux années comme suit :

- en 2015, sur présentation de l'attestation d'ouverture du chantier, un premier acompte de 50% du montant accordé, soit 709 586 € ;
- en 2016, le solde sur présentation du décompte définitif certifié conforme par le comptable public, dans la limite d'une enveloppe maximale de 709 586 €.

La convention financière à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-Les-Bains et le Département, figurant en annexe, précise les conditions de mise en œuvre de cette avance ainsi que les modalités de son remboursement.

Imputation budgétaire :

Cette aide émerge à l'AP ZAC de GUNDERSHOFFEN 2013/1.

Montant de l'AP : 1 670 000 €.

Montant disponible sur l'AP : 1 670 000 €.

Montant proposé : 1 419 172 €.

Cet engagement ne nécessitera pas la mobilisation de crédits de paiement avant 2015 (enveloppe 37097 - 27-2741-91).

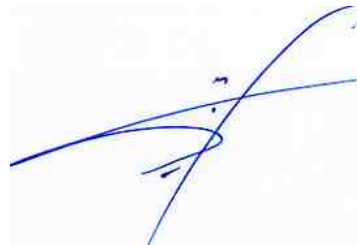
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains une avance remboursable sans intérêts d'un montant maximum de 1 419 172 € au titre du coût des acquisitions et de l'aménagement des terrains nécessaires à la création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) multi-sites de GUNDERSHOFFEN.

Elle approuve la convention financière figurant en annexe, qui précise les modalités de versement et de remboursement de ladite avance remboursable sans intérêts, et autorise son président à la signer.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL